



Résiliation d'un contrat "armée de terre"

Par **TR92**, le **13/08/2008** à **11:00**

Bonjour,rnrnMilitaire depuis 5ans et demi, sous-contrat, j'ai demandé récemment (le 30 juin) ma résiliation de contrat pour motif d'ordre personnel grave (Décret n°73-1219/article 21/paragraphe 3) au bénéfice d'un CDI débutant le 18 aout (l'entreprise est prete à m'attendre jusqu'au 1er septembre).rnrnActuellement, j'accuse un refus.(arrêté portant non-agrément n°284483) pour le motif suivant, "n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article 21 du décret susvisé" alors que c'est le même article qui ma permis d'élaborer ma demande.rnrnQue faire, je suis prêt à tous.rnrnMerci.

Par **yodu11**, le **30/10/2008** à **11:39**

salut,rnvoici comment j'ai fait :rn3 ans d'armée contrat de 5 ans, or je suis tombé dans un régiment de merde, que des tocards et des alcooliques, donc pas d'avenir.rnrnje suis allé voir mon médecin traitant pour dépression, puis j'ai vu un psychiatre, j'ai fait le dépressif et finalement il ne veulent plus de moi a l'armée.... ça tombe bienrnrnil ne faut pas leur faire de cadeau sinon ils ne te lachent pas avant la fin de ton contrat. moi je les ai bien eu ces gros nuls !!rnrnbye